



VOTRE ENFANT EFFECTUE SA 1^{ÈRE} RENTRÉE SCOLAIRE OU N'A JAMAIS ÉTÉ SCOLARISÉ DANS UNE ÉCOLE DE LA COMMUNE

1. Au Service Régie de la mairie avec les originaux + les photocopies des documents suivants :

- Le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- Pièce d'identité du (des) représentant (s) légal (aux), titre de séjour, attestation de demandeur d'asile,
- Un justificatif de domicile récent (bail, quittance de loyer, facture d'eau ou facture d'électricité, acte de propriété, promesse de vente + attestation bancaire d'accord du crédit),
- En cas d'hébergement chez une tierce personne : attestation sur l'honneur de l'hébergeant, justificatif de domicile de l'hébergeant, copie de sa pièce d'identité,
- Photocopie des pages du carnet de santé faisant apparaître les vaccinations obligatoires à jour conformément au schéma vaccinal ou un certificat de vaccination détaillé,
- Pour les parents divorcés ou séparés, copie du jugement du tribunal précisant la garde légale des enfants,
- Pour les enfants confiés à un tiers, attestation de prise en charge de l'enfant (document officiel),
- Le certificat de radiation délivré par l'ancienne école de l'enfant.

2. A l'école prendre RDV avec le directeur ou la directrice pour lui remettre :

- La fiche d'inscription délivrée par la mairie (de couleur rose)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez téléphoner au : 01 69 54 40 53.

ATTENTION :

Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier incomplet ne pourra être traité